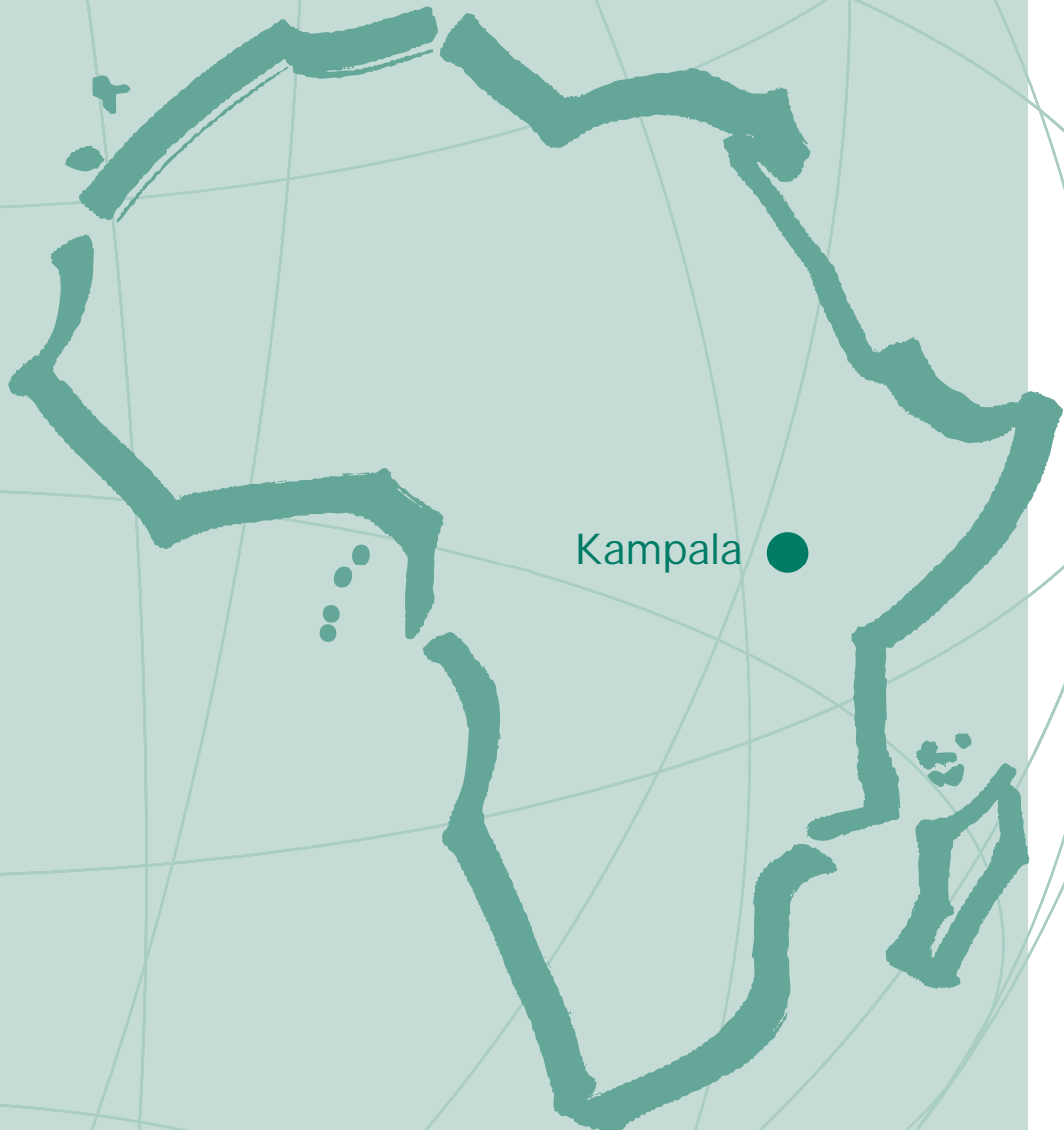


Ouganda



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 241
- Population en milliers (2002) : 25 004
- PIB par habitant en dollars (2001/2002) : 236
- Espérance de vie (2000-2005) : 46.2
- Taux d'analphabétisme (2002) : 31.2

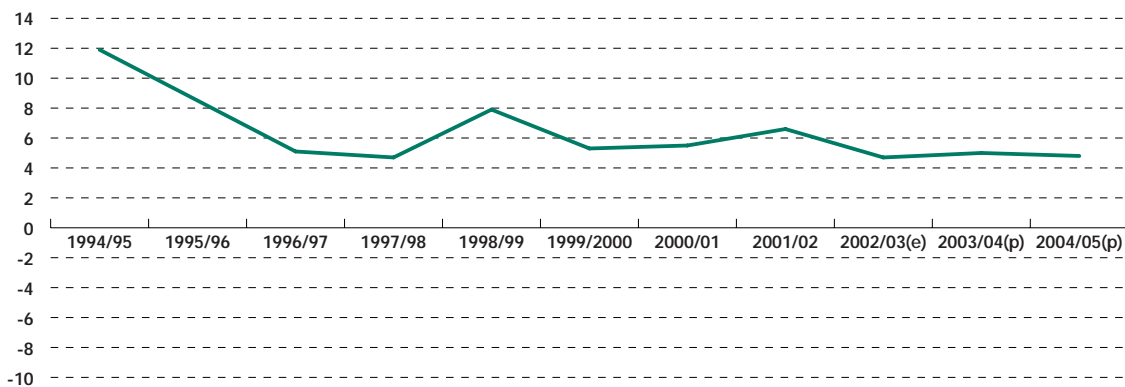
Ouganda

L'UGANDA CONTINUE D'ENREGISTRER des solides performances économiques, même si la croissance semble désormais se stabiliser à un taux inférieur à celui observé il y a quelques années. La croissance du PIB en volume s'est établie à 4.7 pour cent en 2002/03, contre une moyenne de 6.9 pour cent sur la période 1994/95 - 2001/02, et devrait se maintenir aux alentours de ce niveau, avec 5 pour cent pour 2003/04 et 4.8 pour cent pour 2004/05. L'incapacité de l'Ouganda à rééditer les chiffres considérables affichés récemment peut s'expliquer par l'absence d'une expansion significative de la production agricole.

Le pays a adopté une stratégie économique orientée vers le marché. L'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures, associée à une aide extérieure généreuse, ainsi qu'à une gestion prudente des dépenses, a contribué à stabiliser les performances budgétaires. Ces succès devraient se confirmer en 2003/04 et 2004/05. Cependant, pour préserver la confiance dans le processus budgétaire, les pouvoirs publics devront maîtriser des dotations budgétaires supplémentaires. La prudence monétaire a aussi joué

Malgré un ralentissement récent de la croissance, les performances économiques restent élevées.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume

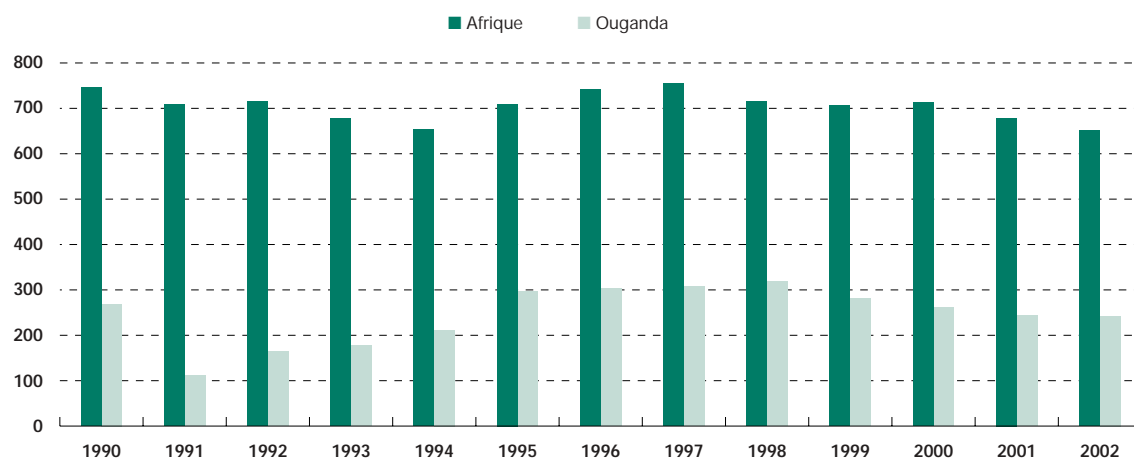


Source : Données du FMI et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

un rôle dans la maîtrise de l'inflation. Le taux d'inflation devrait se maintenir à un niveau peu élevé en 2003/04 et 2004/05. La volatilité des taux d'intérêt et le taux de change du shilling créent néanmoins une certaine instabilité sur les marchés financiers. La balance des opérations extérieures s'est redressée sous l'effet de l'évolution du déficit des paiements courants, qui devrait rester à un niveau analogue en 2003/04 et 2004/05. L'embellie du solde des opérations courantes a gonflé les réserves de change. La situation actuelle de la dette extérieure tendrait à prouver que l'Initiative PPTe renforcée porte ses fruits, si ce n'étaient les

préoccupations quant à la soutenabilité de cette dette. Les pouvoirs publics prennent des mesures pour transformer l'économie, notamment en incitant les investisseurs privés à miser sur le secteur de l'énergie. Cependant, le programme de privatisation avance plutôt lentement. Le climat politique affiche une certaine stabilité, mais reste empoisonné par les problèmes de sécurité liés aux vols de bétail, aux activités des rebelles dans le Nord du pays, à la délinquance en milieu urbain et au terrorisme. Selon des sources extérieures, la corruption est très répandue, mais les autorités s'efforcent d'améliorer la gouvernance.

Figure 2 - PIB par habitant en Ouganda et en Afrique (en dollars courants)



Source : FMI.

Développements économiques récents

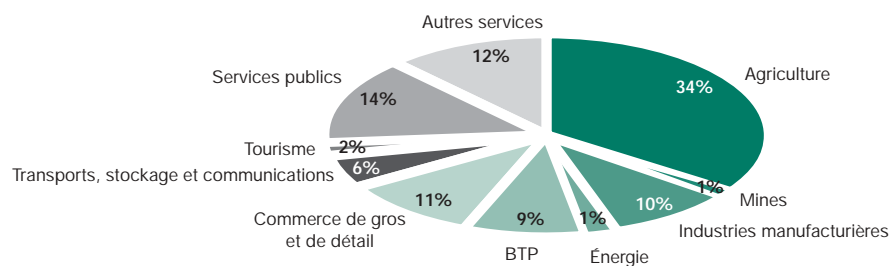
Les performances économiques de l'Ouganda semblent se stabiliser depuis peu. Le taux de croissance du PIB réel a commencé à ralentir en 1999/00, pour retomber à 4.7 pour cent en 2002/03, ce qui est nettement inférieur au taux annuel moyen fixé dans le plan d'éradication de la pauvreté (*Poverty Eradication Action Plan – PEAP*) mis en place dans le pays. Cette modestie de la croissance en 2002/03 s'explique en partie par des conditions météorologiques défavorables pour le secteur agricole. De plus, en 2002/03, la croissance a été entravée par les retards accusés dans la construction du barrage pour la centrale hydro-électrique de Bujagali, principal projet d'infrastructure ougandais, qui était censé doper l'activité durant l'année. Elle devrait se stabiliser à 5 pour cent en 2003/04, et est projetée à 4.8 pour cent en 2004/05. La stagnation de la production agricole explique notamment l'incapacité de l'Ouganda à rééditer les chiffres impressionnants atteints récemment.

En 2002/03, la saison sèche prolongée, particulièrement au deuxième semestre, a freiné la croissance du secteur agricole. L'agriculture a représenté environ 34 pour cent du PIB en 2002/03 et n'a progressé que de 2.2 pour cent, contre une hausse de 4.8 pour cent l'année précédente. Les récoltes des cultures vivrières, en particulier, n'ont augmenté que de 0.5 pour

cent en 2002/03 en raison de la sécheresse et d'une saison des pluies en retard dans certaines régions du pays. Ce recul de la croissance de la production vivrière contrebalance le bond des cultures de rapport, en particulier le café et le coton, qui ont bénéficié d'une météorologie favorable dans le centre et l'Est du pays. La production des cultures commerciales a affiché un taux de croissance de 9 pour cent en 2002/03, contre 6.7 pour cent en 2001/02. La production des autres segments de l'agriculture – bétail, pêcheries et foresterie – s'est maintenue aux mêmes niveaux que l'année précédente. Cette atonie en 2002/03 a compromis la réalisation du plan de modernisation de l'agriculture (*Plan for the Modernisation of Agriculture*) et du programme d'exportations stratégiques (*Strategic Export Programme*) mis en place par les pouvoirs publics. Ce programme important a été reconduit pour la deuxième année en 2002/03, et était supposé tirer la croissance du PIB. Les autorités sont en train de le revoir et, en 2003/04, elles vont restructurer l'Organisation nationale de la recherche agronomique (*National Agricultural Research Organisation*) en vue d'accentuer la participation du secteur privé, des collectivités locales et des communautés à la mise en œuvre de la recherche.

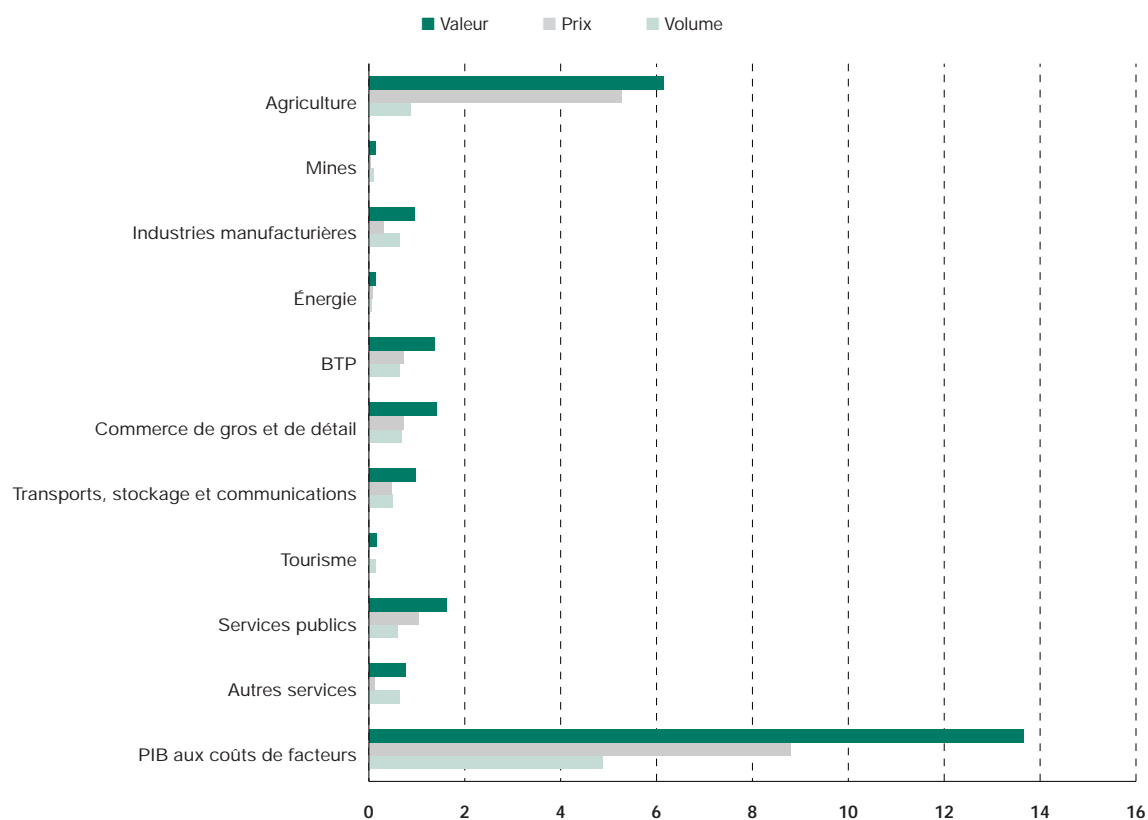
L'activité industrielle est dominée par le secteur manufacturier qui a représenté environ 10 pour cent du PIB en 2002/03. Depuis son taux de croissance record de 14.2 pour cent en 1998/99, l'activité manufacturière enregistre des performances mitigées. En 2002/03, elle

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2002/03



Source : Estimations des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2002/03



Source : Estimations des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

a progressé de 6.6 pour cent, ce qui est légèrement supérieur aux 6.3 pour cent de l'exercice précédent. Les tendances de la croissance du secteur manufacturier depuis 1998/99 indiquent que le secteur informel, qui contribue à hauteur de 30 pour cent environ à la valeur ajoutée totale, a vu son taux de croissance fléchir, pour atteindre en moyenne environ 4.7 pour cent, tandis que

les activités formelles tendent à fluctuer autour d'une moyenne plus élevée. En 2002/03, la fabrication de certaines denrées, comme les huiles et graisses alimentaires, la farine de blé, le sucre et les boissons sans alcool, a augmenté. Par ailleurs, la production d'autres biens de consommation comme la bière, les cigarettes et les chaussures, considérés comme des articles de luxe

en périodes difficiles, a accusé un tassement. La fabrication de marchandises telles que le ciment, les briques d'argile et les tuiles est, elle, repartie à la hausse grâce à l'essor du BTP. Au sein du secteur industriel, les mines ont dégagé une croissance significative, à 11.5 pour cent en 2002/03. De même, le BTP a affiché une progression de 9.7 pour cent en 2002/03, contre 7.8 pour cent l'année précédente. Les solides performances de ces deux segments s'expliquent par l'accélération de la construction d'immeubles à usage résidentiel ou commercial par le secteur privé.

Les autorités ont lancé un certain nombre d'initiatives destinées à donner un coup de fouet à la production industrielle en 2003/04. En particulier, plusieurs incitations ont été accordées aux investisseurs

en 2003 afin de les attirer dans les zones industrielles. Ces incitations sont une exonération de l'impôt sur les sociétés pendant 10 ans, l'exonération des droits de douane sur les matières premières, les installations et les machines ainsi que sur d'autres facteurs de production ; l'absence de taxe à l'exportation sur les marchandises exportées ; l'exonération de la retenue à source sur les intérêts des prêts extérieurs et la non double imposition pour les bénéfices rapatriés.

Les services, les transports et les communications continuent de progresser à un rythme alerte. En 2002/03, ce segment a fait un bond de 9.7 pour cent, essentiellement sous l'effet de l'expansion des télécommunications (+20.5 pour cent). Le segment des télécommunications, qui est aujourd'hui entièrement

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995/96	1999 /2000	2000/01	2001/02	2002/03(e)	2003/04(p)	2004/05(p)
Formation brute de capital	18.1	19.8	19.9	21.6	21.5	21.5	21.7
Publique	6.3	6.4	6.3	6.7	5.4	5.4	5.4
Privée	11.8	13.4	13.6	14.8	16.1	16.1	16.3
Consommation	97.8	93.6	94.2	93.9	94.1	94.1	93.3
Publique	11.3	13.7	14.0	14.8	15.5	15.5	15.2
Privée	86.6	79.9	80.2	79.1	78.6	78.6	78.0
Solde extérieur	-15.9	-13.4	-14.2	-15.4	-15.6	-15.6	-15.0
Exportations	13.2	10.5	11.3	11.4	13.6	13.6	14.3
Importations	-29.1	-24.0	-25.4	-26.8	-29.2	-29.2	-29.3

Source : Données du FMI et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

privatisé et libéralisé, a connu un essor significatif, particulièrement dans la téléphonie mobile et les téléphones publics. Le nombre d'abonnés aux services téléphoniques en Ouganda a augmenté de plus de 100 pour cent, passant de 230 000 en 2000 à 500 000 en 2003.

L'économie ougandaise a préservé la structure de sa demande, caractérisée par le niveau relativement élevé de la consommation, et particulièrement de la consommation privée. En 2002/03, les niveaux de la consommation ont continué de représenter une part assez importante du PIB, avec une légère hausse de la consommation publique. L'afflux d'épargne étrangère a porté la part de l'investissement à plus de 20 pour

cent. La formation de capital devrait se maintenir à un niveau plutôt conséquent en 2003/04 et 2004/05.

Politique macro-économique

Politique budgétaire et monétaire

L'Ouganda applique une politique budgétaire relativement restrictive dans le but de soutenir le développement de son secteur privé. Dans le cadre de la stratégie économique générale, cherchant à promouvoir une croissance rapide, durable et reposant sur une large base, la politique budgétaire veille à ce que le secteur privé ne soit pas évincé des principaux

Tableau 2 - Opérations financières de l'État^a (en pourcentage du PIB)

	1995/96	1999/2000	2000/01	2001/02	2002/03(e)	2003/04(p)	2004/05(p)
Recettes totales (avec dons)^b	15.7	17.1	18.4	18.5	19.7	19.8	19.6
Recettes fiscales	10.6	10.4	10.2	10.8	11.9	12.1	12.1
Dons	4.5	5.8	7.6	6.8	7.1	7.0	6.8
Dépenses totales (et prêts nets)^b	17.8	24.1	20.0	22.9	23.0	23.3	22.8
Dépenses courantes	21.9	23.7	25.6	27.8	15.4	13.5	13.2
<i>Sans les intérêts</i>	20.9	22.6	24.3	26.3	13.8	11.6	11.4
Salaires	3.0	4.2	4.3	5.1	5.3	5.1	5.0
Paiements d'intérêts	1.1	1.1	1.2	1.4	1.6	1.9	1.7
Dépenses en capital	7.7	8.8	9.0	9.5	9.9	9.8	9.9
Solde primaire	-1.0	-6.0	-0.4	-3.1	-1.7	-1.6	-1.5
Solde global	-2.0	-7.0	-1.7	-4.5	-3.3	-3.5	-3.2

a. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} juillet.

b. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

marchés intérieurs par une demande excessive de la part du secteur public. La stratégie budgétaire à moyen terme du pays prévoit une réduction progressive du déficit. Le volume de liquidité nécessaire pour financer les opérations budgétaires sera ainsi diminué, ce qui atténuera les pressions sur les marchés financiers intérieurs.

En 2002/03, les pouvoirs publics ont réalisé de grandes avancées sur la voie de la compression du déficit budgétaire. Le déficit global a représenté 3.3 pour cent du PIB, contre 4.5 pour cent l'année précédente. Les efforts déployés pour la mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses devraient se traduire par un solde budgétaire quasiment stable en 2003/04 et 2004/05. Le déficit global est estimé à 3.5 pour cent du PIB en 2003/04 et devrait, d'après les projections, retomber à 3.2 pour cent en 2004/05.

En 2002/03, les recettes fiscales ont grimpé à 11.9 pour cent du PIB, contre 10.8 pour cent en 2001/02. Les autorités sont déterminées à poursuivre la mobilisation des ressources intérieures pour le financement du budget. Dans le budget 2003/04, des mesures fiscales supplémentaires et une modernisation de l'administration fiscale ont été annoncées, ce qui devrait porter les recettes fiscales à 12.1 pour cent du PIB. L'exécution du budget reste néanmoins fortement tributaire de l'aide des bailleurs internationaux, les dons représentant 36 pour cent des recettes totales en

2002/03, proportion qui ne reculera que marginalement en 2003/04 et 2004/05.

Les dépenses publiques se sont maintenues aux alentours de 23 pour cent du PIB en 2002/03. Elles ont toutefois considérablement varié d'un secteur à l'autre : certains dépassent toujours l'objectif au détriment d'autres. Les dépenses de défense, en particulier, ont significativement excédé le budget prévu, sous prétexte de l'instabilité persistante dans le nord. Parmi les autres secteurs ayant dépensé plus que l'enveloppe qui leur avait été allouée, on peut également citer les services des eaux et l'administration publique. Ces excès ont créé des tensions budgétaires, qui ont donné lieu à une réallocation des ressources. Cette réallocation a fait planer des incertitudes et entravé la capacité d'autres ministères, dont ceux de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et de l'intérieur, à accomplir leur mission, et affaibli le système de contrôle du respect des engagements (*Commitment Control System*). Cependant, les axes prioritaires du budget, comme le fonds d'action contre la pauvreté (*Poverty Action Fund* – PAF), ont été épargnés par ces compressions. Ces réallocations ont néanmoins pour inconvénient de saper la confiance dans l'exécution du budget de diverses parties prenantes, et surtout des donateurs, dont les contributions sont vitales. La loi sur les finances publiques et la transparence (*Public Finance and Accountability Act*), votée par le Parlement en juillet 2003, pourrait limiter l'incidence des dépenses

supplémentaires en conditionnant le déblocage de fonds supplémentaires au feu vert des parlementaires.

La politique monétaire donne la priorité à la stabilité des prix. Sur l'exercice 2002/03, la gestion monétaire a fait face à deux grandes difficultés : comment stériliser correctement la création de monnaie résultant des dépenses publiques financées par l'aide, et comment contenir les tensions inflationnistes consécutives au rebond du prix des denrées alimentaires induit par le repli de la production de l'agriculture vivrière. Soucieuse d'améliorer la gestion des liquidités, la banque centrale (*Bank of Uganda*) a revu les modalités de fonctionnement du marché des prises en pension (REPO) : jusque-là déterminé de manière administrative par la banque, il passe désormais à un système d'enchères obéissant aux lois du marché. Aux termes de ce nouvel accord, la banque annonce la maturité et le volume souhaités pour la transaction. Durant l'exercice qui s'est achevé en juin 2003, la masse monétaire au sens large (M3) a gonflé de 23.9 pour cent, contre 11.3 pour cent sur l'exercice précédent. Les créances nettes sur l'État central ont reflué de 18.7 pour cent, après avoir grimpé en début d'exercice, en raison d'un retard dans le déblocage des fonds promis par les donateurs. Le crédit au secteur privé s'est, lui aussi, considérablement étoffé, avec une progression de 25.7 pour cent sur l'exercice, contre 16 pour cent entre 1999/00 et 2001/02. En 2002/03, les améliorations du recouvrement des créances ont contribué à l'accroissement des prêts au secteur privé. Malgré ce rebond, le fait que le système financier ne réponde toujours pas aux besoins des secteurs vitaux du privé reste très préoccupant en termes de lutte contre la pauvreté. En effet, au sein du secteur privé, ce sont les activités commerciales ainsi que les autres secteurs desservant surtout les importateurs, qui demeurent les grands bénéficiaires du crédit, tandis que les prêts à l'agriculture, dont la majeure partie de la population tire sa subsistance, restent plutôt modestes.

Les autorités monétaires obtiennent des résultats positifs dans la lutte contre l'inflation. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix des cultures vivrières, reste relativement stable, à 2.9 pour cent en 2002/03, soit moins de la moyenne annuelle de 4 pour cent observée

sur la période 1998/99-2001/02. Cependant, en 2002/03, le taux annuel moyen d'inflation s'est significativement accru, passant à 8.4 pour cent, contre -2 pour cent sur l'exercice précédent. Il devrait renouer avec des chiffres plus bas, à 4.7 pour cent en 2003/04 et 4.5 pour cent en 2004/05, car la crise alimentaire de 2002/03 se dissipe.

Les fluctuations du taux de change du shilling ougandais et des taux d'intérêt intérieurs témoignent toujours de l'instabilité des marchés financiers ougandais. Sur le marché des changes, le shilling s'est déprécié d'environ 10.3 pour cent entre avril 2002 et avril 2003, contre 1.04 pour cent sur la même période de l'exercice précédent. Les pressions exercées sur cette monnaie en 2002/03 résultent des spéculations au plus fort de la guerre en Irak et de la perception du risque que l'Ouganda ne reçoive pas les crédits d'appui à la réduction de la pauvreté programmés par la Banque mondiale. Associés aux poussées sporadiques des cours du pétrole, ces facteurs ont contraint les négociants à spéculer sur la poursuite de l'érosion du shilling. Depuis avril 2003, un calme relatif est revenu sur le marché des changes. La dépréciation du taux de change effectif nominal sur 2002/03 a tiré à la baisse le taux de change effectif réel, qui avait ainsi perdu 6.6 pour cent en février 2003, contre une progression de 2.5 pour cent sur la même période de l'exercice précédent. Reflétant les mouvements sous-jacents du taux de change, en juin 2003, le taux du bon du Trésor à 91 jours, qui fait office de référence, s'est significativement apprécié, pour atteindre 14.5 pour cent, contre 5.4 pour cent en juin 2002. En droite ligne de cette hausse, les banques commerciales ont relevé leurs taux de prêts en 2002/03.

Position extérieure

L'Ouganda poursuit sa politique d'ouverture du commerce extérieur. Les autorités restent attachées à la libéralisation des échanges dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Ouganda s'emploie également à faire avancer le processus d'intégration régionale, qui occupe une grande place dans sa stratégie d'ouverture de ses marchés, de multiplication des opportunités d'investissement et de renforcement de son pouvoir de négociation sur la

scène internationale. La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) se trouve au centre de ces efforts d'intégration régionale. Le 2 mars 2004, l'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya ont signé le protocole instaurant l'Union douanière d'Afrique de l'Est. Des différences considérables subsistent néanmoins entre les membres de cette union. Concernant le tarif extérieur commun (TEC), l'Ouganda a unilatéralement décidé d'adopter un taux de 20 pour cent pour les produits finis, tandis que le Kenya et la Tanzanie s'en tiennent au taux plus protectionniste de 25 pour cent. Au départ, les États membres avaient proposé un régime de tarif extérieur commun de type 0-10-25, le taux zéro s'appliquant aux matières premières, celui de 10 pour cent aux produits intermédiaires, et celui de 25 pour cent aux produits finis. Les États membres sont également convenus que si les échanges entre l'Ouganda et la Tanzanie seraient les premiers à être entièrement libéralisés avec la concrétisation de l'union douanière, une surtaxe serait appliquée sur une liste précise de produits en provenance du Kenya, qui dispose d'une base industrielle globalement plus avancée. L'Ouganda cherche aussi à devenir un membre actif et à part entière du COMESA (marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe), plus étendu, et pour cela doit encore rejoindre la zone de libre-échange avec droits de douane nuls sur les biens produits dans les pays membres.

L'Ouganda se caractérise par une base d'exportations étroite, articulée autour de quelques produits de base traditionnels : le café, le coton et le thé. Les autorités s'efforcent d'élargir cette base et de la diversifier *via* un programme stratégique pour les exportations (*Strategic Export Programme* – SEP), qui prévoit une intervention en faveur des exportations traditionnelles et non traditionnelles, comme l'horticulture, le bétail et les produits de la pêche.

La position extérieure du pays reste relativement stable grâce au redressement des exportations et à des termes de l'échange devenus favorables à l'Ouganda. En 2002/03, le déficit des opérations courantes s'est réduit à 5.8 pour cent du PIB, en raison d'une contraction du déficit des échanges de matières premières. Grâce à la relative stabilité du compte des opérations courantes, au vu des entrées de capitaux, les

réserves de change se sont étoffées, pour atteindre l'équivalent de 5.8 mois d'importations de biens et services fin 2003. En 2002/03, la valeur totale des produits de base exportés a fait un bond d'environ 14.9 pour cent, pour s'établir à 9.3 pour cent du PIB. Cette augmentation en valeur s'explique principalement par la remontée du cours mondial des exportations de l'Ouganda. Les recettes tirées des exportations de café ont ainsi gagné presque 28 pour cent suite à une envolée du cours de près de 26 pour cent et à une progression de 1.6 pour cent du volume. Les recettes des exportations hors café se sont également appréciées d'environ 12 pour cent. Une hausse notable a été enregistrée pour le tabac (+58 pour cent) grâce à un accroissement des volumes exportés. De leur côté, les exportations de poisson ont rapporté quelque 12 pour cent de plus en raison d'une augmentation du prix unitaire moyen. Les exportations de thé ont, elles aussi, grimpé en flèche sous l'effet conjugué d'une poussée des volumes et des cours. En revanche, jusqu'en juin 2003, l'Ouganda a fait face à une chute des cours mondiaux du cobalt si vertigineuse que Kasese Cobalt Company Limited of Ouganda a dû suspendre ses exportations.

Les importations de marchandises ont progressé en 2002/03, pour s'établir à 18.4 pour cent du PIB, contre 18.2 pour cent l'année précédente. À l'avenir, le déficit commercial devrait continuer de se comprimer, pour retomber à 8.8 pour cent du PIB en 2003/04, puis à 8.3 pour cent en 2004/05, ce qui contribuera au redressement de la balance des opérations courantes. Cette évolution dépendra de la progression des exportations, car le niveau des importations reste stable.

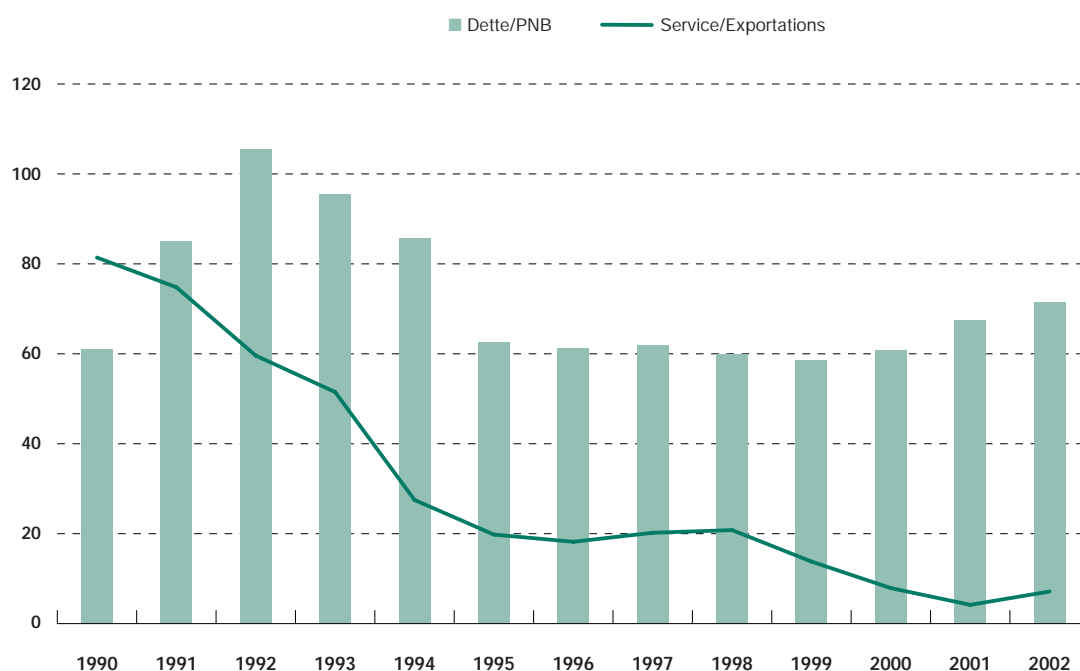
Fin 2002, la dette extérieure totale de l'Ouganda s'établissait à 3.9 milliards de dollars. La situation du pays témoigne jusqu'ici des bienfaits de l'Initiative PPTE renforcée. Au fil des années, de 1998 à 2002, l'allègement du service de la dette consenti chaque année au titre de l'Initiative PPTE a presque doublé, passant de 45 à 88 millions de dollars. Cette évolution s'est traduite par une baisse correspondante du fardeau de la dette, exprimée par le repli du ratio du service de la dette sur les exportations, qui est passé de 16 pour cent en 1998 à 8 pour cent en 2002. Dans un avenir proche, ce ratio devrait rester nettement inférieur à la

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995/96	1999/2000	2000/01	2001/02	2002/03(e)	2003/04(p)	2004/05(p)
Balance commerciale	-11.4	-8.9	-9.2	-10.2	-9.1	-8.8	-8.3
Exportations de biens (f.o.b.)	10.7	7.7	7.8	8.0	9.3	10.0	10.5
Importations de biens (f.o.b.)	-22.2	-16.6	-17.0	-18.2	-18.4	-18.8	-18.8
Services	-4.3	-4.0	-4.4	-5.6	-5.6		
Revenu des facteurs	-0.8	-2.2	-2.3	-2.2	-2.4		
Transferts courants	14.2	8.1	8.8	11.2	11.4		
Solde des comptes courants	-2.3	-7.0	-7.1	-6.8	-5.8		

Source : Données du FMI et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Figure 5 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PNB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source: Banque mondiale.

fourchette cible indicative de l'Initiative PPTE, de 15-20 pour cent. Néanmoins, d'autres indicateurs du fardeau de la dette demeurent élevés, ce qui suscite des préoccupations quant à la soutenabilité de l'endettement. Ainsi, le ratio de l'encours de la dette sur le PNB continue de progresser : de 61.9 pour cent en 1998, il a grimpé à environ 69.5 pour cent en 2002.

Selon une étude réalisée par les autorités ougandaises conjointement avec l'Institut de gestion macro-économique et financière de l'Afrique australe et

orientale (MEFMI), la valeur actualisée nette de la dette ougandaise représentait 185.5 pour cent des exportations du pays en 2002, chiffre là aussi supérieur au plafond de 150 pour cent utilisé dans le cadre de l'Initiative PPTE pour classer les pays dans la catégorie de l'endettement extérieur soutenable. La situation actuelle tient principalement à l'incapacité du pays à augmenter substantiellement ses recettes d'exportation, et s'explique aussi par le fait que certains créanciers n'appartenant pas au Club de Paris n'ont pas débloqué l'allègement prévu. Le pays enregistre quelques progrès

vers l'octroi d'un allègement par l'Inde et vers la conclusion d'un accord d'aide au titre de l'Initiative PPTE avec le Fonds de l'OPEP. De plus, le Pakistan, la Libye et la Corée du Sud se sont récemment engagés à alléger la dette publique de l'Ouganda. Les autorités espèrent également une démarche analogue de la part du Japon, qui a annoncé fin 2003 qu'il allait revoir sa législation afin de pouvoir procéder à des annulations totales de dette. D'un autre côté, les créanciers commerciaux ont obtenu gain de cause dans leurs différends avec le pays, qui doit leur rembourser 40 millions de dollars. Afin d'améliorer la gestion de la dette, les pouvoirs publics ont élaboré un programme d'informatisation, qui prévoit également de relier la base de données du ministère des Finances à celle de la banque centrale, dans le but d'améliorer la coordination dans le suivi et l'analyse de la dette.

Questions structurelles

Les pouvoirs publics ougandais se sont fixé pour priorité absolue la transformation à moyen terme de l'économie par l'expansion de la production, la diversification, le contrôle de la qualité et la création d'une valeur ajoutée pour ses produits, destinés à la consommation locale comme à l'exportation. À cette fin, ils poursuivent les réformes dans le cadre de la stratégie de compétitivité à moyen terme pour le secteur privé (*Medium-Term Competitiveness Strategy for the Private Sector – MTCS, 2000-2005*). Les autorités concentrent leur attention sur l'élimination des obstacles à la croissance du secteur privé et à l'amélioration de l'efficacité de l'investissement dans l'économie. La MTCS s'attache également au développement de l'infrastructure, au renforcement du système financier et des tribunaux de commerce, à une réforme des institutions propice à la croissance des entreprises, à l'amélioration de l'environnement d'affaires pour les petites et micro-entreprises et à la promotion des exportations. Elles prennent des mesures d'harmonisation des incitations à l'investissement dans le secteur privé. En 2003, outre les incitations cherchant à drainer des investissements vers la production industrielle, les pouvoirs publics ont consenti des incitations à d'autres investisseurs. Pour ces

incitations remplissent leurs objectifs, ils ont demandé le décompte périodique des fonds ainsi attribués. Ils prévoient néanmoins d'éliminer à terme toutes les incitations afin de les remplacer par un système plus uniforme dans le cadre de la CAE.

Le secteur de l'énergie est l'un des principaux moteurs de l'économie ougandaise. Il contribue au revenu national, aux réserves de devises et à la création d'emplois, tout en constituant un facteur de production vital pour d'autres activités. On considère qu'il présente un potentiel de création d'emplois considérable, car il a reçu des investissements publics massifs (électricité) et bénéficie d'un accroissement de l'investissement privé depuis la libéralisation du segment de l'électricité.

Le secteur énergétique ougandais se décompose en trois segments : électricité, pétrole et sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le segment de l'électricité couvre la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique. On classe dans les sources d'énergie nouvelles et renouvelables la biomasse ligneuse et non ligneuse, ainsi que l'énergie solaire, éolienne, géothermale et hydrologique. Le segment pétrolier englobe les activités amont (exploration et développement) et aval (raffinage, stockage, distribution et commercialisation). Il relève de la responsabilité du ministère de l'Énergie et du développement minier, chargé de formuler, mettre en œuvre et superviser la politique énergétique du pays. Cette dernière prévoit une progression de l'investissement dans la production énergétique moderne, l'exploration et le développement des ressources pétrolières, l'électrification des campagnes, la fourniture de produits pétroliers à un prix correct et l'augmentation de l'efficacité de la consommation d'énergie dans tous les secteurs. L'approvisionnement en énergie s'inscrit dans le processus de lutte contre la pauvreté et doit permettre à la population de satisfaire durablement à l'un de ses besoins élémentaires.

La consommation d'énergie par habitant se monte à 0.3 TEP en Ouganda. Les formes d'énergie modernes, telles que l'électricité et les produits pétroliers, ne sont accessibles qu'à une faible proportion de la population. Environ 94 pour cent de l'énergie consommée proviennent de la biomasse. Cette dernière produit la

quasi-totalité de l'énergie utilisée pour la cuisine et l'eau chaude par les ménages ruraux et urbains, les administrations et les immeubles à usage commercial. La biomasse représente aussi la principale source d'énergie alimentant les entreprises rurales. Le bois constitue la source de biomasse prépondérante, avec 80 pour cent de la consommation totale d'énergie : sous forme de charbon de bois, il est particulièrement utilisé en ville, tandis que les populations des campagnes recourent au bois de feu. Cependant, cette consommation de bois de chauffe contribue à la détérioration des forêts, et les réserves boisées s'amenuisent rapidement dans de nombreuses régions. Le secteur privé, les ONG et les pouvoirs publics déploient des efforts concertés pour préserver les sources de biomasse et mettre un terme à la dégradation de l'environnement, notamment par la promotion du reboisement et la diffusion de foyers améliorés.

L'électrification progresse très lentement : 5 pour cent seulement du pays, et moins de 2 pour cent des zones rurales, sont raccordés au réseau. Les abonnés résidentiels comptent pour environ 55 pour cent de la consommation totale d'électricité, contre respectivement 24 pour cent et 20 pour cent pour les commerces et les entreprises industrielles. Approximativement 1 pour cent de la population se sert de groupes électrogènes au gasoil et à l'essence, de batteries automobiles et de systèmes photovoltaïques. L'Ouganda dispose d'un potentiel hydroélectrique significatif, particulièrement le long du Nil Victoria et du Nil Albert. L'électricité produite en Ouganda est principalement d'origine hydraulique. Le pays compte de nombreuses mini et micro-centrales hydroélectriques qu'il serait possible de développer afin d'alimenter des zones isolées ou d'injecter de l'électricité sur le réseau national. Bien qu'une grande partie de son potentiel reste inexploité, l'Ouganda exporte de l'électricité vers le Kenya, la Tanzanie et le Rwanda voisins. À l'heure actuelle, la puissance hydroélectrique exploitée se monte à 317 MW, alors que le potentiel dépasse les 2 000 MW. Deux grands producteurs indépendants, AES Nile Power et Norpak Power Company, sont en train de construire des centrales plus étendues, qui totaliseront ensemble une capacité de 450 MW une fois achevées. Les travaux se trouvent à des degrés d'avancement différents. Les

pouvoirs publics mènent actuellement à bien deux projets d'électrification rurale, le programme *Energy for Rural Transformation* (ERT, de l'énergie pour transformer les campagnes) et un projet-pilote sur trois ans portant sur de la production d'énergie solaire découplée du réseau. Le programme ERT est destiné à accroître l'accès des populations rurales à une énergie moderne, propre et d'un prix abordable d'ici 2012.

La consommation de produits pétroliers s'établit à environ 0.55 million de m³ par an et a affiché une hausse régulière, de 42 pour cent entre 1995 et 2001. La totalité de ces produits pétroliers sont importés. Le pays ne produit pas de pétrole, mais la richesse en hydrocarbures de la vallée du Rift est évidente. La principale zone d'exploitation pétrolière est le Graben Albertine. Il s'étend depuis la frontière avec le Soudan, au Nord, jusqu'au lac Édouard, au Sud, sur une distance de plus de 500 km. Certaines parties du Graben se prolongent jusqu'en République démocratique du Congo. Les deux pays ont conclu un accord de coopération sur l'exploration et l'exploitation de tout gisement commun. Un certain nombre de projets d'exploration ont été lancés afin de répondre à la demande croissante d'énergie dans le pays. Des pourparlers sont en cours entre l'Ouganda et le Kenya, qui souhaitent trouver la meilleure solution pour mettre en œuvre le projet de prolongement de l'oléoduc entre Eldoret et Kampala, afin de minimiser le coût d'acheminement des produits pétroliers depuis les ports maritimes.

Sur le plan des sources d'énergie renouvelables, la vitesse moyenne du vent, d'environ 3 mètres seconde, procure un régime des vents suffisant pour permettre des applications éoliennes. Les applications solaires actuellement exploitées sont les cellules photovoltaïques, les chauffe-eau, les systèmes de climatisation et le séchage des récoltes. Les pouvoirs publics sont en train de mettre en place un projet-pilote portant sur un système solaire photovoltaïque, avec un mécanisme de financement permettant aux clients et aux fournisseurs d'obtenir des crédits bancaires pour l'électrification des campagnes *via* des applications solaires. L'énergie géothermale constitue une solution de remplacement possible à l'hydroélectricité, aux combustibles fossiles et à la biomasse. En effet, l'Ouest du pays abrite, le long des rives du lac Albert, des sources chaudes dont la

température oscille entre 50 et 100°C, qui témoignent du potentiel géothermal de l'Ouganda. Ce potentiel national, pour le moment toujours inexploité, est estimé à 450 MW.

Les opportunités d'investissement dans le secteur énergétique concernent surtout le segment de l'électricité. Si l'Ouganda se caractérise par un potentiel hydroélectrique très abondant, il affiche l'un des niveaux de développement du secteur électrique les plus faibles. Il dispose donc d'une marge de manœuvre considérable pour accélérer son électrification. Le potentiel de participation du secteur privé au développement de mini-barrages hydroélectriques, ainsi que la capacité de production d'électricité des systèmes photovoltaïques solaires, de la biomasse et de la co-génération par les raffineries de sucre et les théeries, sont plutôt substantiels.

Les privatisations demeurent un élément clé des mesures structurelles visant à améliorer l'environnement d'affaires. Entre la réactivation du programme de privatisation, en 1995, et juin 2003, l'Ouganda a cédé 74 entreprises, sur un total de 155 entités privatisables. En outre, 34 entreprises ont été liquidées. L'État a pris un certain nombre d'initiatives afin d'accélérer le processus et d'en accroître la transparence. En 2002, il a ainsi créé une autorité de régulation indépendante pour le secteur de l'électricité, l'*Electricity Regulatory Authority*. Les pouvoirs publics ont également lancé la procédure de concession à des investisseurs privés de l'Uganda Electricity Generation Company (production d'électricité), de l'Uganda Electricity Distribution Company (distribution d'électricité) et de l'Uganda Railway Company (chemins de fer). En 2003, ils ont par ailleurs engagé les préparatifs pour l'ouverture aux intérêts privés de l'approvisionnement en eau en milieu urbain : le réseau d'adduction d'eau de 33 agglomérations a été privatisé dans le cadre d'un contrat de location d'exploitation. En outre, toujours en 2003, les pouvoirs publics ont centré leur attention sur les axes de transport essentiels en proposant une concession à long terme sur l'exploitation, la maintenance et l'extension du réseau ferré, conjointement avec les réseaux ferrés nationaux du Kenya et de la Tanzanie. De plus, cette même année, un conseiller a été nommé en prévision de la privatisation de l'Ouganda

Development Bank (UDB). L'État s'est en effet engagé à privatiser cette banque, ou à la liquider en cas d'échec de la privatisation. En attendant cette session, l'UDB doit s'abstenir d'accorder tout prêt, y compris au nom de l'État ou de la banque centrale.

Le secteur financier a connu des évolutions significatives depuis le lancement des réformes, en 2000. La fermeture des banques insolubles et le renforcement de la supervision, en particulier, ont considérablement assaini le secteur bancaire. Le degré d'amélioration de ce dernier transparaît dans plusieurs indicateurs. Le total des dépôts s'est accru d'environ 33 pour cent entre juin 2002 et mars 2003, tandis que l'actif bancaire total a fait un bond de 31 pour cent sur la même période. En outre, le ratio des actifs non productifs sur le total des actifs a reculé, passant d'environ 8.2 pour cent en juin 2002 à 2.9 pour cent en mars 2003. Le noyau de fonds propres des banques commerciales s'est accru de 9.5 pour cent sur la même période. La finalisation de la privatisation de l'Uganda Commercial Bank (UCB) et sa fusion avec Stanbic Bank, en 2002, ont apporté une contribution significative à la stabilité du système bancaire et stimulé l'expansion de l'intermédiation financière. En 2003, la stabilité du système bancaire a encore été renforcée par la fermeture, puis le rachat, d'un établissement, et la recapitalisation d'un autre. De plus, les nouvelles exigences de fonds propres introduites en 2003 ont relevé la part minimale du capital devant être libéré, ce qui accroît la confiance dans le système financier. En 2003, le pays a également réalisé des avancées significatives dans l'amélioration de l'efficacité et de la sécurité du système national de règlement par chèque. Un système de compensation électronique, avec traitement et compensation automatiques des chèques, a été instauré. De surcroît, afin de renforcer l'efficacité et la gestion des risques dans le système de règlement national, les autorités ont mis en place un système de transfert électronique de fonds en juillet 2003. Les pouvoirs publics envisagent également d'utiliser le micro-crédit afin de procurer à la population des services financiers régis par le marché. À cette fin, ils ont demandé aux professionnels du micro-crédit de toucher d'ici 2006 au moins 1.3 million de personnes économiquement actives mais pauvres.

Contexte politique et social

En Ouganda, la démocratie s'approfondit, car le gouvernement continue de prendre des mesures en vue d'améliorer l'exercice de l'autorité politique, administrative et managériale, ainsi que la protection des droits élémentaires des citoyens. Cependant, elle reste toujours menacée par des problèmes de sécurité : vols de bétail, activités des rebelles, délinquance urbaine et terrorisme. Le nombre des personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison du conflit avec l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) est estimé à 1.2 million.

En réponse, le gouvernement alterne le recours à la force et les négociations de paix avec les groupes rebelles. Cependant, les nombreuses initiatives prises jusqu'ici ont échoué, car l'ARS ne tient pas ses engagements. Les autorités ont également entrepris d'améliorer leurs relations diplomatiques avec les pays voisins, comme en témoigne le rapprochement politique avec la République démocratique du Congo et le Rwanda.

Les pouvoirs publics ont investi massivement dans la bonne gouvernance afin d'ancrer la démocratie et de limiter l'incidence de la corruption, largement répandue dans le pays. Ils ont pris diverses dispositions pour faire appliquer le Code de conduite des dirigeants (*Enforcement of Leadership Code*). Plusieurs fonctionnaires, y compris un conseiller présidentiel, ont été révoqués dès 2002 pour ne pas avoir déclaré leur patrimoine à l'inspecteur général du gouvernement (*Inspector General of Government – IGG*). De plus, en 2003, cet inspecteur a décidé de rendre accessible au public la déclaration de patrimoine des dirigeants du pays. Par ailleurs, les autorités poursuivent la mise en œuvre du programme pour la justice et l'État de droit (*Justice, Law and Order Programme*), avec un certain succès. Ce programme se concentre sur l'accès à la justice, l'efficacité et l'efficacéité de l'appareil judiciaire, ainsi que le cadre institutionnel dans lequel il opère, et la lutte contre la corruption. Le nombre des dossiers en souffrance à la Cour suprême a pu être réduit : il est passé de 3 150 en 2002 à 1 145 en 2003, et les affaires restantes devraient être traitées en 2004.

Depuis 1997, l'Ouganda applique un plan d'action pour l'éradication de la pauvreté (*Poverty Eradication Action Plan – PEAP*), dont l'objectif ultime est de relever la qualité de vie des Ougandais. Il concentre ses efforts sur les soins de santé primaires, l'éducation, l'eau et l'assainissement, ainsi que le développement durable des ressources naturelles. Depuis quelques années, ce PEAP contribue à améliorer la vie des Ougandais au quotidien. Cependant, selon une étude préliminaire réalisée auprès des ménages du pays, l'incidence de la pauvreté serait passée de 34 pour cent en 1999/00 à 38 pour cent en 2002/03, notamment en raison de l'aggravation des inégalités, alors qu'elle avait auparavant reculé, puisqu'elle s'établissait à 56 pour cent en 1992.

En 2003, l'examen à mi-parcours des résultats du plan stratégique pour la santé (*Health Sector Strategic Plan – HSSP*) a confirmé l'existence d'améliorations considérables des principaux indicateurs de santé. Les taux de vaccination continuent d'augmenter, la couverture du DTP3 atteignant 63 pour cent en 2003, ce qui est nettement supérieur à l'objectif de 48 pour cent fixé pour l'année. La dotation en personnel s'est également étoffée, et 4 349 infirmiers/infirmières ont été formés. En outre, la prévalence du VIH/sida est retombée à 6 pour cent grâce à la politique de prévention adaptée mise en œuvre sur la dernière décennie, ce qui laisse à penser que les autorités sont bien parties pour la ramener à 5 pour cent d'ici 2005. Dans le cadre du fonds de lutte contre la pauvreté (*Poverty Action Fund – PAF*), les autorités ont accordé à tous les hôpitaux de district une protection qui est entrée en vigueur en 2003. Le paludisme constitue à l'heure actuelle la première cause de morbidité et de mortalité dans le pays. Le *Global Fund* devrait verser à l'Ouganda 35 millions de dollars destinés à la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ce qui améliorera la disponibilité des services de santé essentiels. La proportion de la population ayant accès aux soins de santé a augmenté dans tout le pays. La fréquentation des hôpitaux de jour s'est ainsi accrue d'environ 40 pour cent entre 2001 et 2002. Malgré les progrès du système de santé, les taux de mortalité maternelle et infantile restent obstinément élevés. Pour les faire reculer, les pouvoirs publics ont mis en place un groupe de travail, qui a pour mission de formuler une stratégie complète pour résoudre ce problème.

La politique nationale d'éducation, qui privilégie l'enseignement primaire universel, enregistre des résultats significatifs. Étant donné une demande de financement de plus en plus pressante pour ce segment de l'enseignement, l'enveloppe budgétaire allouée à l'éducation a augmenté nominalement d'environ 100 pour cent en six ans, pour passer de 20.6 milliards de shillings (11 millions de dollars) au démarrage du programme à 46.7 milliards (25 millions de dollars) en 2002. Suite à cette multiplication des dépenses, le nombre d'élèves par salle de classe dans les établissements publics

a baissé : de 106 en 2000, il est redescendu à 94 en 2002, de nouvelles classes ayant pu être construites grâce aux subventions versées aux districts à cette fin (*Schools Facility Grant*). Le ratio du nombre d'élèves par enseignant a lui aussi reculé, de 65 pour un en 2000 à 54 pour un en 2002, suite à une campagne de recrutements. Cependant, le système éducatif continue de souffrir d'un taux élevé d'abandon de la scolarité, de la difficulté de pourvoir les postes d'enseignant vacants et d'un manque de matériel pédagogique, particulièrement dans les sciences et les disciplines professionnelles.

